



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
28 JUN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Vingt-huit du mois de juin à 20 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Mme Isabelle COPETTI.

PRESENTS :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| 1. Madame Isabelle COPETTI | 8. Monsieur Franck MANDON |
| 2. Madame Sylvie MARGOT | 9. Monsieur Alain DESCROIX |
| 3. Madame Hélène CHEVALIER | 10. Monsieur Éric FREITAS |
| 4. Madame Charlotte ROUSSELOT | 11. Monsieur Jean BERGOUNIOUX |
| 5. Madame Elise MANDON TAKACS | |
| 6. Madame Gabrielle THOMAS | |
| 7. Madame Agnès MUNOZ | |

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe VANHOVE, M Jean-Pierre DOGNON, M. Franck LAHITTE.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Alain DESCROIX
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 16/06/2022

Date de publication : 01/07/2022

☺☺ ☺☺

☺☺ ☺☺

PREAMBULE

Madame le Maire déclare la réunion ouverte à 20 heures.

Elle demande aux élus présent qui confirment avoir reçu dans les délais impartis, le compte rendu de la dernière réunion, ainsi que l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- I. Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du 07 avril 2022.**
- II. Aide sociale pour un administré.**
- III. Modification des membres de la commission urbanisme.**
- IV. RODP : Convention avec GRDF pour l'installation d'un concentrateur GAZPAR.**
- V. Autorisation de signer de devis d'achat d'un camion.**
- VI. Entretien de la voirie : autorisation de signer le devis.**
- VII. Informations et Questions Diverses.**

☺☺ ☺☺

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 avril 2022.

Mme COPETTI rappelle les points abordés lors de cette réunion. Les élus n'ont pas d'observation à formuler.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

☺☺ ☺☺

Aide sociale pour un administré.

Il est rappelé qu'il n'y a plus de budget CCAS depuis 2019. Aussi les décisions en matière d'aide sociale relèvent de la compétence du conseil municipal.

Une demande d'aide a été déposée par un administré pour le paiement d'arriérés de factures dont il est redevable auprès d'ENGIE. Le montant de la dette est de 480,85€.

Cette personne est en difficulté financière et son alimentation en gaz est coupée.

Mme le maire a contacté ENGIE pour essayer mettre en place un échéancier avec l'administré, mais ENGIE a refusé.

M. FREITAS ainsi que Mme MUNOZ souhaitent connaître les raisons qui ont engendré cette situation et les prescriptions pour y remédier.

Mme COPETTI explique que les difficultés de l'administré sont dues à l'inflation et à des dépenses exceptionnelles. Par ailleurs, elle lui a communiqué les coordonnées de l'assistante sociale afin de bénéficier d'un accompagnement.

Ensuite, elle soumet à l'assemblée le vote de l'aide.

6 élus s'abstiennent, 5 sont favorables.

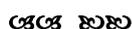
Mme MUNOZ et M. DESCROIX souhaitent que la portée de cette décision soit mesurée. Mme MUNOZ demande à Mme COPETTI de faire un second vote.

M. DESCROIX rajoute que la précarité énergétique peut aboutir à des situations dramatiques.

Après en avoir débattu, l'assemblée est favorable à un deuxième vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 abstentions),

- **Décide** d'attribuer une aide exceptionnelle de 480,85€ au demandeur pour le paiement des factures impayées de gaz qui sera versée directement à ENGIE.



Modification des membres de la commission urbanisme.

Mme Charlotte ROUSSELOT a émis le souhait de rejoindre la commission urbanisme.

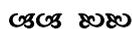
Compte tenu de la modification du PLU, les réunions avec le bureau d'études sont souvent organisées en journée.

En raison de leurs activités professionnelles, les élus membres de cette commission ne peuvent pas toujours se rendre disponibles. Aussi, l'intégration de Mme ROUSSELOT permettra de renforcer ce groupe de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu à l'unanimité,

- **Dit** qu'à compter de la présente décision, la commission urbanisme est composée des élus suivants :

- **Mme Isabelle COPETTI,**
- **Mme Sylvie MARGOT,**
- **Mme Charlotte ROUSSELOT,**
- **M. Jean BERGOUNIOUX,**
- **M. Alain DESCROIX,**
- **M. Éric FREITAS,**
- **M. Franck LAHITTE,**
- **M. Franck MANDON.**



Convention avec GRDF pour l'installation d'un concentrateur GAZPAR.

La parole est donnée à Mme MARGOT référente de ce dossier.

Elle expose que l'entreprise a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz, visant à l'instar des compteurs LYNKY pour l'électricité, d'effectuer une télérelève des consommations de gaz.

L'équipement est composé d'un coffret qui sera positionné en hauteur de manière à pouvoir recevoir et retransmettre les informations. Suite à la visite technique, l'emplacement choisi est un candélabre du terrain football situé Route de Denisy.

Pour cette installation, une convention est établie entre les parties avec une durée initiale de 20 ans. La commune perçoit en contrepartie une redevance annuelle de 50€.

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité,

- **Autorise** Mme Le Maire à signer la convention à intervenir avec GRDF, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de l'installation.
- **Charge** Le Maire de la transmission de cette décision à GRDF.

☺☺ ☺☺

Autorisation de signer de devis d'achat d'un camion.

Le Kangoo utilisé par le service technique doit être changé. Un véhicule utilitaire sera plus adapté aux besoins du service technique (transport du matériel, évacuations des déchets etc...).

M. MANDON et un des agents techniques se sont rendus à Chartres où ils ont pu voir et tester deux véhicules de marques Ford et Citroën. Leur choix s'est porté sur le camion de la marque FORD chiffré à 19 990€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Le Maire à signer le devis d'achat d'un camion avec DYNATECH pour un montant TTC de 19 990€,
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget à l'article 21571,

☺☺ ☺☺

Entretien de la voirie : autorisation de signer le devis.

Sur plusieurs voies dans la commune, il y a des nids de poule à reboucher, des reprises affaissements et des grilles d'avaloir à renforcer et/ou à resceller.

Après un état des lieux avec Mme COPETTI, SOTRAVIA a transmis un devis de 16 464€ TTC. Celui-ci dépasse le montant des dépenses que le maire est autorisé à signer.

Un second devis a été établi par la SIEP pour un montant TTC de 12 000€. Soit un delta d'environ 30%.

L'analyse des devis fait apparaître que la SIEP pratique une tarification forfaitaire alors que SOTRAVIA, est au mètre linéaire, tonnage ou unité en fonction des travaux à réaliser.

M. FREITAS estime que les devis tels que présentés ne permettent pas de les comparer. Il est nécessaire que chaque secteur soit délimité et que les travaux effectués soient précisés. Un sondage est préconisé pour déterminer les causes de l'affaissement de la chaussée au Petit Ste Mesme.

Pour répondre à M. BERGOUNIOUX, il est précisé que ces travaux concernent de l'entretien courant et ne font pas l'objet d'appels d'offres mais d'une consultation simplifiée.

La commune n'a pas participé au groupement de commandes de la CART pour l'entretien des voiries. En effet, en cas d'engagement dans un groupement, la commune est liée pour la durée du marché à l'entreprise qui remporte l'appel d'offres.

Dans l'attente de précisions sur les devis, la décision d'autorisation de signature est reportée.

☺☺ ☺☺

Informations diverses.

- **Ecole** : le conseil d'école a eu lieu le 20 juin. L'effectif prévisionnel est de 77 élèves pour la rentrée prochaine. La directrice ainsi qu'une des institutrices quittent l'école. Concernant la fermeture de classe, la mairie attend une confirmation officielle de l'inspection académique.
- **Le 1^{er} juillet** : fête de l'école, spectacle de fin d'année, remise des prix et petit repas convivial.
- **Syndicat de l'Orge** : le vendredi 24 juin à 18h00, les élus ont reçu les administrés pour les aider dans leur démarche de contestation des factures d'assainissement. Les modèles de recours sont téléchargeables sur le site de maire.
- **Après-midi jeux le 19 juin 2022.**

- **21 juin fête de la musique avec l'orchestre « le fil rouge »** : 60 personnes y ont assisté avec la participation de l'épicerie qui a proposé boissons et petites restaurations.
- **Comité des fêtes** : Assemblée générale initiée par élus le samedi 02 juillet à 10h00 à la salle polyvalente. La présidente ne s'est pas encore manifestée.
- **26 juin Course cycliste : championnat régional UFOLEP**
- **Agrandissement de la terrasse de l'épicerie** : Les barrières pour neutraliser les places de stationnement sont posées. Bientôt une rôtisserie sera proposée le dimanche.
- **Fontaine polluée avec du détergeant** : Mme COPETTI se chargera du nettoyage selon les prescriptions des agents en charge du Cycle de l'eau.
- **Fête du village : le 10 septembre 2022.**
- **Perturbation du réseau internet en mai** : due au Vol de 270 m de câbles ADSL sur la route de St MARTIN.

☺☺ ☺☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20mn

☺☺ ☺☺